

# 750 € pour tous les personnels en 2022 : c'est gagné !



En annonçant lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 31 mars 2022 le versement d'un supplément d'intéressement de 750 € au titre de l'année 2021, le Directeur général, Eric Lombard, a répondu favorablement à notre demande d'obtenir une prime de redistribution de 900 € pour tous les personnels publics et privés de la CDC au regard des résultats de la CDC annoncés cette année de 4,6 Milliards €.

**L'UNSA se félicite de cette décision qui répond à notre revendication** d'obtenir une prime uniforme pour tous les personnels. Une séance de négociation concernant le versement de ce supplément d'intéressement s'ouvrira le 6 avril 2022. A cette occasion, l'UNSA demandera que la prime forfaitaire annoncée par le Directeur général soit versée le plus rapidement possible et que l'ensemble des agents présents entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022 en soit bénéficiaire, et ce quel que soit leur nombre de jours de présence sur la période.

Cette prime pourra être perçue par les agents ou versée sur le PEE ou le PERECO, afin de bénéficier de mesures fiscales intéressantes.

**L'UNSA signera donc sans hésitation l'accord permettant la mise en place du supplément d'intéressement avec le Directeur général.**

## Revendications en cours

### Bilan Télétravail : l'UNSA revendique **135 jours** de télétravail libres

Suite à la mise en place du télétravail à la CDC grâce à la signature de l'accord Qualité de vie au Travail par l'UNSA, la CFDT et la CGC, un bilan sur le télétravail va être fait courant avril.

Lors de ce bilan, après 2 ans d'expérimentation concluante, l'UNSA revendiquera les améliorations suivantes :

- Augmenter le forfait actuel de 45 jours de télétravail occasionnel à distance en le passant à 135 jours (tout en conservant la possibilité d'avoir 1 à 3 jours de télétravail fixe par semaine)
- Augmenter le forfait d'indemnisation de télétravail de 2,50 euros à 5 euros.
- Supprimer le plafond d'indemnisation de 220 euros.
- Permettre d'avoir le matériel fourni par la CDC pour tous les agents dès lors qu'un jour de télétravail, fixe ou flottant, est effectué.
- Remplacer la condition de 2 jours minimum de présence sur site par semaine par un nombre minimum de jours de présence par mois.

**L'UNSA est un syndicat réformiste et pragmatique.**

**Nous gagnons des droits et nous n'avons de cesse, par la suite, de nous battre pour les améliorer.**

## L'UNSA revendique une hausse de 10% du point d'indice

Le dégel du point d'indice a été annoncé avant l'été. Cette annonce lève un tabou mais devra devenir réalité.

L'UNSA se bat depuis des années pour la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires au niveau de la Fonction publique et pour les salariés de l'Établissement public lors des NAO (Négociations annuelles obligatoires).

Lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 31 mars 2022, Eric Lombard, le Directeur général de la CDC, a rappelé l'annonce de la Ministre de la Fonction publique et a indiqué que cette mesure serait appliquée aux fonctionnaires et par symétrie aux salariés de l'Établissement public.

Aujourd'hui, l'UNSA a chiffré cette revendication à 10%.

” Augmentation du point d'indice



**10%**  
de hausse  
car les agent-e-s  
sont engagé-e-s à  
**100%**

### RETOUR EN ARRIÈRE

C'est sous la Présidence de Nicolas Sarkozy que le gel du point d'indice a été décidé en 2011. Depuis, une seule augmentation a pu être obtenue en 2016 de 1,2% dans le cadre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération), décidée sous François Hollande. Elle a été divisée en 2 hausses de 0,6% en juillet 2016 et en février 2017. Depuis, plus rien ! Pire, les réajustements nécessaires et indispensables des grilles de rémunération les plus basses ont conduit à un écrasement des carrières effaçant l'amélioration des grilles indiciaires. Ainsi les agents de catégorie B voient leur début de carrière identique à ceux de catégorie C. Nous estimons que cette situation n'est plus tenable. En 2016, l'UNSA FP avait considéré que l'accord PPCR qui prévoyait un rendez-vous salarial annuel et une discussion sur les rémunérations tous les 3 ans devait permettre une évolution régulière de la valeur du point d'indice. Malheureusement, les rencontres annuelles ont bien eu lieu mais sans volonté du gouvernement actuel de le revaloriser.

### L'ENGAGEMENT DES AGENTS DOIT ÊTRE RECONNU

Les agents publics ont fait le choix de donner un sens à leur travail au service de l'intérêt général. Ils sont fiers de leur mission qu'ils assurent quelles que soient les circonstances. Les Français l'ont bien compris et parfois les applaudissent. Cependant, le constat est amer, l'attractivité de la fonction publique a baissé. L'État et les hôpitaux peinent à recruter. La fonction publique et ses 5,5 millions d'agents ont besoin de la reconnaissance de leurs employeurs. Cette reconnaissance passe par une augmentation régulière de la base de leur rémunération, c'est-à-dire de la valeur du point d'indice. Cette augmentation est d'autant plus indispensable que l'inflation dépasse aujourd'hui les 3,6 % en an ... première fois depuis 1991. Elle est aussi essentielle pour redonner de l'attractivité à la fonction publique dans une perspective de plein emploi.

### POURQUOI L'UNSA PROPOSE 10% ?

**Depuis 2011 l'inflation dépasse 13%.** Depuis le début du quinquennat actuel, l'inflation est de l'ordre de 5%. En juin 2022, les prévisions évoquent une inflation proche de 6% sur un an. Il s'agit donc, à la fois, de rattraper mais aussi d'anticiper. Une hausse du point concerne tous les salaires de tous les agents publics, les fonctionnaires mais aussi les contractuels, les enseignants comme les policiers, les aides-soignants comme les ingénieurs ou les agents des collectivités. Elle impactera positivement le niveau de pensions des futurs retraités.

L'UNSA propose également d'instaurer un mécanisme de relèvement automatique de la valeur du point d'indice à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays européens ou pour le SMIC.

### UN TABOU EST TOMBÉ

L'annonce de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques est donc très importante car aucun Président de la République élu ne pourra l'ignorer. Elle répond à une exigence juste des agents et à une de leurs attentes. La France en a besoin afin de pouvoir continuer d'attirer des jeunes, de leur donner envie d'effectuer une carrière au service des autres, pour disposer d'une fonction publique attractive, de haut niveau, atout de notre pays, reconnue et enviée partout et par tous.

Oui à plus de droits  
Oui à plus d'autonomie  
Oui à plus d'écoute

**Je dis oui à l'UNSA !**

